

# FORMATION ANIMATEURS DE CLUB 2010 2011

## STAGE EN CLUB

**Préambule :** afin que les connaissances reçues lors de la formation d'animateurs de clubs se transforment en compétences techniques et pédagogiques observables chez le candidat, il est nécessaire que celui-ci entreprenne, avec l'appui de son président de club, une action d'initiation d'un groupe de tireurs jeunes ou moins jeunes de manière régulière.

Cette action doit être de 40 heures minimum.

Le présent document a pour but de formaliser et d'informer le Responsable formation de la Ligue de Tir que le candidat ci-après nommé commence une action de formation dans son club.

1. Le candidat : Nom, prénom : ..... N° de licence : .....

S'engage à assurer une action de formation avec un groupe de ..... tireurs (Jeunes – Adultes) dans la(es) discipline(s) suivantes :

.....

2. Le président du club : Nom, prénom : ..... N° du club : .....

S'engage à soutenir le candidat dans son action de formation en mettant à sa disposition les moyens disponibles de son club.

Signature du Président du Club

Date :

Signature du candidat